

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE (Vendée)

Séance du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie
Le 7 septembre 2020 à 20 heures

Affiché le 2 septembre 2020
Le Maire : J.DALLET



La séance se tiendra en présence du public mais le nombre de personnes autorisées à y assister sera limité à 4 personnes maximum (port du masque obligatoire).

ORDRE DU JOUR

Finances – Administration Générale – Personnel

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

Restaurant scolaire (point sur la reprise du service à la rentrée)

Transport scolaire (avenant à la convention de délégation de compétences de la Région)

Aménagement – Urbanisme – Environnement

Urbanisme (Dossier déposé en juillet et août)

Local de service (demande financement Région....)

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Ecole de sports (point sur la reprise des cours)

Communication – Associations – Sports – Loisirs

City Stade (demande financement Région....)

Voirie et chemins ruraux

SYDEV (effacement des réseaux du Coudray & rénovation de l'éclairage – conventions)

Questions diverses

Présentation des syndicats départementaux (Sydev – Trivalis – Vendée Eau)

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation